



## Arnaque au delai de retractation

Par **lo59**, le **12/02/2013** à **19:32**

bonjour, mon pere de 77 ans a recu de nombreuses visites de demarcheur a domicile por des travaux dans sa maison (societe connue).le vendeur lui etabli un devis ou il etait ecrit que les prix mentionnes etait valable un mois.cependant lors de la signature du bon de commande le 18 janvier, le vendeur lui dit que s il ne veut pas subir l augmentation de 5% il doit mettre la date du 10janvier,ce que fit mon pere sans se mefier,il antidate donc.Puis apres reflexion ,le 23janvier mon pere decide de se retracter pour reflechir davantage.Il envoie donc une lettre de resiliation comme le prevoie la loie,qui dit que le consommateur a 7 jours or la societe lui repond que le bon de commande ai du 10,que l on est le 23 donc le delai de retractation est passe.Or il l a rempli le 18.depuis mon pere essaie a l amiable de regler cette affaire mais la societe ne veut rien savoir.mon papa n est pas en bonne sante .je m inquiete.Que pouvons nous faire pour sortir de cette histoire??merci de me repondre.